



Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI-EST

Conseil municipal

6 juin 2019 à 19 heures 30.

Etaient présents 10: Mesdames Marie-Cécile MACHON, Annick LECHOWICZ, Sylviane GONTHIER, et, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Sébastien BUSSY, Olivier GOFFART, Bernard DUPAS, Patrice GUINET et Florian LEGRAND.

Absents excusés 5 : Mme Olga LERICHE ayant donné procuration à Mme Annick LECHOWICZ, M. Philippe HERBET ayant donné procuration à M. Florian LEGRAND M. Eddy BOUBET ayant donné procuration à M. Sébastien BUSSY et M. Pascal DHOUILLY ayant donné procuration à M. Bernard DUPAS ; Mme Ingrid GAMEZ.

M. Eddy DHERBECOURT est désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil municipal du 8 avril 2019

• **Présentation du budget périscolaire**

Mme GRIERE, notre interlocutrice de la société ARIL' Périscolaire, présente à l'Assemblée le compte administratif 2018 et le budget prévisionnel 2019. L'année 2018 fait apparaître un excédent de 20583.70 €. M le Maire exprime au nom du Conseil municipal sa satisfaction quant au fonctionnement tant financier que pédagogique de l'association ARIL.

• **Signature d'un contrat (fin de contrat aidé)**

M. le Maire précise à l'Assemblée que le contrat PEC arrive à son terme. Sa prolongation ou son renouvellement sont impossibles dans l'état actuel de la législation. Eu égard à la charge de travail que constitue la gestion des espaces verts, notamment le désherbage, deux hypothèses peuvent être envisagées :

- transfert de la gestion espaces verts à une entreprise extérieure
- création d'un emploi de contractuel reconductible d'une durée hebdomadaire moyenne de 17h30 (1 période de 23h hebdomadaire, 1 période de 12h hebdomadaire) et pour une durée maximale de six ans.

Le Conseil adopte la proposition d'un emploi contractuel pour une durée maximale de 6 ans.

• **Projet d'Aménagement et de Développement Durable discussion et vote en liaison avec le bureau d'étude**

M. le Maire présente à l'Assemblée avant discussion le projet du PADD en présence de M. Julien DERIEUX de la société PADE INGENIERIE. Il s'agit d'un projet politique adapté répondant aux besoins, aux enjeux du territoire communal, et aux outils modulables par la Collectivité. Il se décompose en 4 axes :

- axe 1 : Développement urbain
- axe 2 : Economie, cadre de vie et agriculture
- axe 3 : Sécurité et déplacements
- axe 4 : Environnement et biodiversité

Après discussion et après avoir constaté que plus aucune proposition n'est présentée, M. Le Maire déclare le PADD, privilégiant notamment l'énergie photovoltaïque par rapport à l'énergie éolienne, approuvé par le Conseil municipal et indique que ce projet adopté sera transmis à M le Sous-Préfet et sera l'objet d'un affichage pour une durée de un mois.

• **Chemin piétonnier – demande de subvention**

M. Le Maire informe l'Assemblée qu'une subvention de 50 000.00 € a été accordée par la CAC dans le cadre du Fonds de concours pour la ruralité.

M Julien DERIEUX présente le projet d'aménagement de l'espace piétonnier.

Une réunion technique se tiendra le mardi 11 juin à 19h00 à la salle des associations afin de débattre sur les différentes orientations.

• **L'Espace ludique : choix des entreprises**

Un diagnostic a été réalisé sur l'état des équipements de l'espace ludique. Si certains jeux sont regroupés, il sera possible de mettre en place trois nouveaux jeux, chacun d'entre eux correspondant à une tranche d'âge différente (9/12, 6/12 et 8/15). L'affichage réglementaire est également prévu.

Une seule entreprise a répondu LUDEO Paysage pour 24 936 € ht.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

• **Aménagement de la cuisine et de la salle des fêtes – choix des entreprises**

La cuisine de la salle des fêtes nécessite quelques aménagements.

Deux entreprises ont répondu et nous sommes dans l'attente d'un devis supplémentaire.

Le mobilier de la salle des fêtes nécessite également d'être renouvelé. Il est décidé de poursuivre l'étude du projet (nombre et type de mobilier).

• **Restaurant scolaire : choix des entreprises**

Le contrat avec notre prestataire Sobrie pour la restauration scolaire arrive à échéance en septembre.

3 entreprises ont répondues pour le tarif des repas :

- API restauration pour 2.51€ ttc

- La Normande pour 2.78€ ttc

- Sobrie Restauration pour 2.35€ ttc

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal retient la société Sobrie Restauration et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

• **Informations sur les rythmes scolaires- Obligation de scolarisation pour les enfants dès 3 ans**

A la rentrée 2019, la scolarité est obligatoire dès 3 ans. Lors du prochain Conseil d'école, une nouvelle organisation sera étudiée en relation avec la décision ministérielle.

• **Règlement salle(s) de la halle sportive**

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'établir un règlement notamment pour ce qui concerne son utilisation. La décision définitive sera arrêtée lors d'un prochain conseil.

• **Règlement du stationnement en particulier caravanes et camping-car**

En raison de certains abus provoquant des risques dans le domaine de la sécurité et de l'utilisation abusive du domaine public, M. Le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de mettre en place un arrêté réglementant le stationnement des caravanes et des camping-cars dans l'ensemble du domaine public de la commune. Après autorisation du Maire ou de son représentant, le stationnement des caravanes et des camping-cars est autorisé sur le domaine public pour une durée maximale d'une semaine à condition que celui-ci ne génère, ni danger, ni gêne pour les autres usagers. Le propriétaire devra mettre en place toute la signalisation nécessaire.

• **Questions diverses**

* **Adhésion de commune au Sivu Murs Mitoyens**

Le comité syndical des Murs Mitoyens en date du 9 avril 2019 demande l'adhésion d'une nouvelle commune (Fontaine au Pire) au sein du sivu Murs Mitoyens.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Fontaine au Pire.

* **Adhésion de communes au SIDEN SIAN**

La commune de COUCY LES EPPES (Aisne) et de d'INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais) demandent d'adhérer au syndicat SIDEN-SIAN.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de COUCY LES EPPES et de la commune d'INCHY EN ARTOIS au SIDEN-SIAN.

* **Retrait de la commune d'AUXY LE CHATEAU du SIDEN SIAN**

La commune d'AUXY LE CHATEAU souhaite se retirer du SIDEN-SIAN.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande de retrait de la commune d'AUXY LE CHATEAU du SIDEN-SIAN.

La séance est levée à 23 heures 00.

Pour le maire,
L'adjoint délégué à la communication.
Eddy DHERBECOURT



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eddy Dherbecourt", is written over the printed name.